



Formulaire d'inscription de l'artiste

Veillez lire et retourner ce formulaire dûment signé lors de votre inscription à l'édition 2009 d'Art au Pluriel. Veuillez :

I. Inclure votre curriculum vitae et votre démarche artistique

(NOTA : votre CV. doit fournir les informations suivantes : le médium, nom, adresse, téléphone, site web, expositions individuelles et collectives, représentation par une galerie, membre d'une affiliation artistiques, etc.)

II. Inclure votre biographie (maximum d'une demi-page 8.5 x 11") et une biographie bilingue écourtée de 3 à 4 lignes pour le site web.

III. Inclure 5 à 10 photos de vos œuvres les plus récentes par médium présenté. Seules les photos digitales sont acceptées.

Vous devez identifier pour chacune des photos digitales :

- a. votre nom,
- b. les dimensions de l'œuvre,
- c. le titre de l'œuvre, et
- d. le format et le médium d'expression.

IV. Inclure, pour l'ouverture de votre dossier, un chèque non remboursable de 30 \$, daté du 1^{er} mai 2009 et libellé au nom d'Art au Pluriel. Si vous avez déjà exposé à Art au Pluriel ou si vous êtes un jeune artiste, vous n'avez pas à déboursier le 30 \$. (Si vous avez entre 18 et 29 ans, consulter le site web pour plus d'information.)

V. Acheminer, pour la participation à l'événement, un chèque daté du 1^{er} mai 2009, libellé au nom d'Art au Pluriel, et dont le montant correspond au type de kiosque choisi (consulter le site web pour les types de kiosque). Ce chèque sera retourné si le dossier n'est pas retenu par le comité de sélection.

VI. Noter que les espaces seront alloués de façon équitable selon les disciplines d'art visuel, afin d'assurer une visibilité et une hétérogénéité des œuvres présentées.
Une rencontre des artistes est prévue en août 2009. Les cartons d'invitation seront remis lors de cette rencontre.

VII. Reconnaissance et confirmation

En signant ce document, je confirme avoir pris connaissance des différentes conditions de participation à Art au Pluriel - Édition 2009 et j'accepte en totalité les conditions spécifiées dans le document « Engagements des parties ».

Je confirme que tous les renseignements donnés sont vérifiables, et j'autorise Art au Pluriel :

NOTA:

Le masculin est utilisé uniquement pour alléger le texte.

Toute documentation reçue ne sera pas remise à l'artiste et sera conservée par Art au Pluriel.



rt au Pluriel

www.artaupluriel.com

5, chemin Lavigne, Pontiac, J0X 2G0

- a) à vérifier, si nécessaire, les renseignements fournis,
- b) à reproduire une des photos proposées de mes œuvres aux fins de promotion, sans qu'aucune redevance de droits d'auteur ne me soit versée.
- c) à publier mon numéro de téléphone, ou mon adresse de site web et de courriel dans une possible revue souvenir (format électronique) d'Art au Pluriel- Édition 2009 et ce sans qu'aucune redevance de droits d'auteur ne me soit versée.

J'inclus avec mon dossier d'inscription d'artiste, un chèque, au nom d'Art au Pluriel, d'une somme de trente dollars (30,00 \$) pour les frais d'ouverture de dossier, sachant que ce montant est non-remboursable (ne s'applique pas aux jeunes artistes de 18 à 29 ans ni aux artistes ayant déjà exposé).

J'inclus un chèque, au nom d'Art au Pluriel, d'une somme couvrant la totalité de la location de mon espace, pour confirmer ma participation à Art au Pluriel, Édition 2009, sachant que ce chèque me sera retourné par Art au Pluriel si mon dossier n'est pas retenu par le comité de sélection.

IMPORTANT : Le non-paiement entraînera automatiquement une non-participation de l'artiste à l'événement à moins qu'une entente écrite ne soit intervenue entre les parties.

Assurez-vous, s'il vous plaît, de libeller deux (2) chèques distincts.

Ne pas combiner les deux (2) montants sur un seul chèque.

.....
SIGNATURE

DATE

Ce document dûment complété et signé doit être retourné **le 1^{er} mai 2009** au plus tard avec :

- votre biographie bilingue (version demi-page et écourtée)
- 5 à 10 photos de vos œuvres,
- un chèque non remboursable de 30 \$ pour l'ouverture de votre dossier et
- un chèque couvrant la totalité du montant de votre kiosque.

Veillez acheminer le tout par la poste, à l'adresse suivante :

**Art au Pluriel,
5, chemin Lavigne, Pontiac, QC J0X 2G0**

NOTA:

Le masculin est utilisé uniquement pour alléger le texte.

Toute documentation reçue ne sera pas remise à l'artiste et sera conservée par Art au Pluriel.



rt au Pluriel

5, chemin Lavigne, Pontiac, J0X 2G0

www.artaupluriel.com

Engagements des parties

(Conserver ces documents pour vos dossiers)

1. Définitions :

L'artiste : désigne toute personne réalisant des œuvres de peinture, sculpture, photographie ou autres formes visuelles, et dont le dossier sera retenu par le comité de sélection.

L'organisateur : désigne le regroupement des personnes qui organise l'événement artistique *Art au Pluriel*.

Engagement de l'artiste

Je m'engage :

- 1) À présenter un dossier complet en vue de la sélection des artistes visuels.
- 2) À respecter la décision du comité de sélection. Cette décision est sans appel.
- 3) À payer tous les frais (*inscription non-remboursable, et participation*) dans les délais prescrits à moins qu'une **entente écrite** ne soit intervenue entre les parties. Le non-respect de cette clause entraînera automatiquement un rejet de ma candidature.
- 4) À installer mon kiosque le vendredi 13 novembre à compter de 13 h. L'installation devra être complétée à **17h** le 13 novembre 2009. **Il est strictement défendu de désinstaller le kiosque durant l'événement.**
- 5) À n'exposer que des œuvres *originales et de ma création*. J'assume entièrement les ventes (factures, sacs, etc.). Toutes ventes de billets pour faire un tirage de mes propres œuvres et tous soldes, affiches, rabais, et autres incitatifs à la vente sont interdits.
- 6) À être présent à mon kiosque ou à m'assurer de ne jamais laisser sans surveillance mon kiosque durant les heures fixées de l'événement. Je reconnais avoir été informé que les œuvres exposées sont sous ma seule responsabilité.
- 7) À ne pas fumer, consommer de boissons alcoolisées ou de la drogue sur les lieux de l'événement.
- 8) À apporter tout le matériel nécessaire :
 - à l'exposition de mes œuvres (chaînes, crochets, lumières, etc.). Les bougies ou encens sont proscrits.
 - au transport et à la protection de mes œuvres.
- 9) À ne pas surcharger les circuits électriques (150 watts)
- 10) À ne pas céder, assigner, sous-louer, en partie ou totalité, l'espace qui me sera assigné. Si je dois annuler, je dois le faire par écrit au plus tard le 1 août 2009 afin de recevoir un remboursement total de mon inscription. Les frais d'ouverture de dossier de 30 \$ ne sont pas remboursables.
- 11) À stationner mon véhicule dans les espaces prévus et réservés à cette fin.
- 12) À ne pas poursuivre l'organisateur si l'événement doit être annulé pour cause hors du contrôle de l'organisateur (p.ex. : force majeure, feu, etc.). Je recevrai à ce moment un remboursement total de mon inscription, sauf les frais d'ouverture de mon dossier.
- 13) À assumer l'entière responsabilité de mes œuvres en cas de perte, vol ou dommage.

NOTA:

Le masculin est utilisé uniquement pour alléger le texte.

Toute documentation reçue ne sera pas remise à l'artiste et sera conservée par Art au Pluriel.



rt au Pluriel

5, chemin Lavigne, Pontiac, J0X 2G0

www.artaupluriel.com

Engagement de l'organisateur

L'organisateur s'engage :

- 1) À présenter **Art au Pluriel - Édition 2009** au Centre communautaire Tétréau, 361, boul. de Lucerne, Gatineau (secteur Hull), les 13-14-15 novembre 2009.
- 2) À former un **comité de sélection**, autonome et indépendant, de 3 à 5 personnes, composé d'artistes visuels professionnels reconnus et de grande expérience. Ce comité devra respecter les objectifs d'*Art au Pluriel* en tenant compte des critères suivants, tout en considérant la relève artistique et la diversité des médiums: la qualité des œuvres présentées (y compris l'originalité), les informations sur la profession de l'artiste, et ses diverses expériences. Ils choisiront également l'artiste méritant le prix du jury Yves-Audette.
- 3) À respecter les décisions du comité de sélection.
- 4) À assumer et à organiser une promotion mettant en valeur cet événement (l'envoi de communiqués de presse aux médias écrits, parlés et télévisuels et aux associations, regroupements ou organismes de l'Outaouais ; affichage dans la ville de Gatineau ; impression des cartons d'invitations, etc.).
- 5) À faire toutes les démarches avec les différents ministères québécois et canadiens afin d'obtenir des subventions pour financer ce projet d'envergure.
- 6) À créer des partenariats avec les commerçants, les organismes culturels et tout autre organisme à volet éducatif ou artistique pour aider au financement d'*Art au Pluriel*.
- 7) À attribuer de façon équitable les espaces selon les disciplines d'art visuel afin d'assurer une visibilité et une hétérogénéité des œuvres présentées.
- 8) À fournir un kiosque avec cloisons (rideaux), grillages, table et chaises disponibles selon les besoins des artistes précisés au moment de l'inscription.
- 9) À rembourser à l'artiste la totalité des frais d'inscription (sauf les frais d'ouverture de dossier) si pour quelque raison, l'exposition ne pouvait avoir lieu (p..ex. force majeure, feu, etc.)
- 10) À expulser tout artiste, sans remboursement, qui ne respecte pas les règlements
- 11) À reconnaître qu'un artiste accepté et participant à *Art au Pluriel*, devient automatiquement un membre pour une période d'un an, i.e. du 1^{er} juin de l'année en cours au 31 mai de l'année suivante, avec tous les droits et privilèges y afférant.

Nous voulons que cette exposition soit **professionnelle et conviviale**.

Vos documents doivent nous parvenir au plus tard le 1^{er} mai

2009. Le comité de sélection se réunira dans les prochaines semaines pour faire la sélection des artistes visuels exposants. Nous vous aviserons de la décision du comité de sélection au plus tard le 1^{er} juin 2009. Si vous avez besoin de renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec nous : info@artaupluriel.com ou (819) 682-0712

Andrée Daviau, présidente

NOTA:

Le masculin est utilisé uniquement pour alléger le texte.

Toute documentation reçue ne sera pas remise à l'artiste et sera conservée par Art au Pluriel.